

Partenariat public – privé: prestation des services publics - l'expérience tunisienne

**GOOD GOVERNANCE FOR DEVELOPMENT IN ARAB COUNTRIES
WORKING GROUP IV: FOCUS GROUP ON REGULATORY REFORM
AND A
SPECIAL SESSION OF THE OECD WORKING PARTY ON REGULATORY
MANAGEMENT AND REFORM**

PARIS, 28 SEPTEMBER 2005

**Fethi BDIRA
Directeur Général
Premier ministre -Tunisie**

Paris 28 Sept.2005

Éléments d'intervention

Introduction

1. un choix stratégique
2. concrétisation du choix
3. cadre juridique et institutionnel
4. résultats et enseignements

Introduction

La question est simple:

Doit-on gérer directement les infrastructures et les services publics par les opérateurs publics ou en confier la gestion à des opérateurs privés?

- moins d'ETAT → mieux d'ETAT
- jusqu'à quelles limites ?

1. Un choix stratégique

En Tunisie, la question est tranchée :

- Faire participer le secteur privé est un choix stratégique:

- il découle d'une volonté politique
 - il s'inscrit dans les plans de développement (IX^{eme} et X^{eme} plan)
- Les raisons sont multiples dont notamment:
- comme « le tout public », le « tout privé » n'est pas non plus opérant
 - raison d'économie et d'efficacité
 - permettre un meilleur management des services

Ce n'est donc pas une simple modalité de financement non budgétaire des biens collectifs mais un réel instrument de développement socio-économique: la voie de la réforme passe par des partenariats Public – Privé.

- Toujours est-il qu'il faut des préalables dont notamment:

a) répartir les rôles entre le secteur public et le secteur privé et faire participer celui-ci dans les investissements.

b) entreprendre des réformes qui visent particulièrement:

- la libéralisation du commerce extérieur
- le système fiscal et la modernisation de l'appareil financier
- l'amélioration de l'environnement des investissements par la mise en place d'un arsenal juridique et institutionnel adéquat
- la privatisation des entreprises exerçant dans les secteurs concurrentiels
- l'intervention du secteur privé dans certains secteurs stratégiques

Ces réformes ont permis :

- la part du secteur privé dans l'investissement atteint 57 % (- de 50 % dans les années 80)
- la part du secteur privé dans le PIB a augmenté (58 % en 1983-1986, 75 % en 2003).

Parallèlement:

- taux de croissance de + de 5 %
- maîtrise de l'inflation (l'augmentation des prix s'est limitée à 3 %)
- maintien des équilibres financiers du budget de l'Etat.

2. Concrétisation de ce choix:

A côté du programme de privatisation dont le rythme s'est accéléré ces dernières années, le partenariat Public-Privé a connu différents types dont notamment :

- démantèlement de certains avantages commerciaux concernant certains produits de base tel que l'huile végétale, céréale, tabac, thé...
- le secteur privé investit dans les secteurs stratégiques (l'éducation, la formation, la santé,..).

* Enseignement supérieur :

Création de 17 universités privées.

Avantages accordés pour le secteur privé pour investir dans les foyers universitaires (11.000 lits soit 20 % de la capacité totale d'hébergement des étudiants).

* Education :

Nombre de lycées privés : 270

Nombre d'élèves : 47.200

* Formation : 650 centres de formation qui délivrent 340 diplômes homologués.

* Santé :

- Une loi concernant les Etablissements publics de santé (EPS) a été promulguée
- Suppression des autorisations pour les cliniques et le transport sanitaire
 - développement du secteur :
 - Nombre de cliniques privées : 73
 - Nombre de visites médicales : 36.000
 - Nombre de centres d'hémodialyse : 100

* Aménagement des terrains industriels :

Le secteur privé a investi dans ce domaine (régions industrielles d'Enfidha et de Choutrana).

* Infrastructures de base :

Des concessions ont été accordées dans les secteurs du transport, de l'agriculture, de l'énergie, des télécommunications, des activités économiques (zones de libre échange).

Plus particulièrement :

- production d'électricité: investisseur étranger – Radès II
- Téléphone mobile : deuxième fournisseur (ORASCOM)
- VSAT avec la participation d'un investisseur étranger

Des concessions sont en cours :

- Aéroport d'Enfidha
- VSAT2
- Deux stations d'assainissement
- Deux concessions pour le dessalement de l'eau

3. Cadre juridique et institutionnel:

A – Un amalgame de techniques:

Des concessions ont été confiées par des lois, des décrets, des cahiers de charge et des arrêtés ministériels

B - Une approche qui fait partie intégrante des plans de développement

Ce qui veut dire :

- une préparation technique judicieuse des différentes opérations de participation du secteur privé et ce, sur la base d'études sectorielles élaborées par des bureaux d'études nationaux ou étrangers
- une concertation sur les choix et ce, à travers des consultations régionales et nationales sur les programmes et les politiques
- le suivi continu des réalisations à travers l'élaboration des rapports annuels sur le développement, ce qui permet de faire les réajustements nécessaires.

Ce qui veut dire aussi :


Au niveau de la méthodologie et en vue d'assurer la transparence, la concurrence et une meilleure qualité:

- Appels d'offres internationales
- Cahiers de charge
- Participation des banques d'affaires
- Création de commissions d'attribution des concessions à l'instar des commissions des marchés

C - Une étude stratégique:

La concession s'est faite jusque là par étapes sur la base d'une programmation des opérations de concession dans le plan de développement. En vue de renforcer ces opérations, une étude stratégique à été faite sur la base de données verticales et d'autres sectorielles :

- nécessité d'élaborer une loi cadre pour la concession en tenant compte de la législation dans les autres domaines.

- 
- création d'une instance d'arbitrage en vue de garantir l'efficacité des prestations et des prix raisonnables pour le consommateur
 - traiter les questions relatives au financement eu égard notamment aux limites des sources de financement public
 - renforcer la formation notamment dans le domaine de l'arbitrage et de la gestion de l'infrastructure

4. Résultats et enseignements:

Malgré une expérience relativement récente, la participation du secteur privé est globalement positive: amélioration des prestations, allègement du coût dans certains secteurs technologiques des communications

On peut citer les deux exemples suivants :

■ **Production de l'électricité :**

Quantité produite par le producteur privé : 15%
de la production totale

Date de début d'exploitation: année 2002

Cette production est vendue à la STEG qui est chargée de la distribution dans le cadre d'un contrat de vente à long terme

L'évaluation de cette expérience montre que :

- les conditions de la concession étaient globalement positives
- les coûts supportés par la STEG sont inférieurs à ceux d'une production assurée par elle
- le partage des risques entre les différents intervenants a été équitable et raisonnable en comparaison avec des projets similaires dans d'autres pays
- l'Etat est à l'abri des changements qui pourraient intervenir au niveau de l'environnement de l'investissement (passif éventuel)


■ Concession du mobile à un 2^{eme} fournisseur:

Date de début d'exploitation: mars 2002
Une importante concurrence qui a permis notamment:

- une meilleure qualité du produit
- un coût plus bas (44%)
- une augmentation du nombre d'abonnés (2,6 millions de lignes en 2004 dont 1/3 pour le 2^{eme} fournisseur
- une liberté de fixation des prix

Toutefois , certains problèmes subsistent :

- la nécessité d'avoir les compétences appropriées dans le secteur privé
- la suppression des autorisations et leur remplacement par des cahiers de charges, le cas échéant, nécessite l'institution d'organes de contrôle et de suivi
- la nécessité de fournir les compétences au niveau de l'administration pour traiter avec le secteur privé

- 
- l'apparition de certains problèmes au niveau de l'application des sanctions en cas de non application des cahiers de charges
 - l'intervention du secteur privé dans les services publics nécessite la protection des consommateurs



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**